



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 15-2017 - Comptes année 2016

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Composée de Mmes et MM. D. Aguet, J.-D. Briod, J.-R. Chavan (suppléant), G. Cuche, A. Ganty, M. Godart, R. Golay (suppléant), C. Guillen, L. Jeanneret, A. Schranz, et R. Pfister (président), la Commission des finances (Cofin) s'est réunie le 30 mai 2017 pour étudier le préavis no 15-2017. Mme et MM. S. Amara (suppléant), J.-M. Marlétaz, A. Mumenthaler (suppléante), A. Ogay et Ph. Slama (suppléant) étaient excusés. La Cofin tient à remercier Monsieur le syndic Gil Reichen, et Monsieur le chef du Service des finances Claude-Alain Chuard pour la qualité des informations fournies dans le préavis et les renseignements complémentaires donnés pendant la séance.

Etude du préavis

Résultat général

Ces comptes représentent un tournant : après dix exercices bénéficiaires, la Commune retrouve les chiffres rouges. En parallèle, la dette consolidée reprend l'ascenseur après dix années de baisse.

La Cofin apprécie le fait que le budget soit respecté dans les trois catégories de dépenses. Mais ce budget incluait des points de croissance dont on retrouve les effets dans la comparaison avec les comptes 2015, paradoxalement dans les charges dites maîtrisables.

Effectif du personnel

Il est en augmentation constante depuis 2008 (+ 4,7 ETP en 2016), abstraction faite du transfert du personnel de police à l'association intercommunale. Cette évolution est à mettre essentiellement en relation avec l'augmentation de la population. La Cofin constate que la Municipalité est attentive à éviter tout excès.

Analyse des charges

Globalement, les charges maîtrisables sont en régression de 3,5 % par rapport au budget 2016, notamment en raison d'un recul des achats de biens, services et marchandises de 6,1 %. Cet effort de la Municipalité est à saluer.

Par rapport aux comptes 2015, en revanche, on constate une hausse globale de 6,0 %, due à l'accroissement des effectifs du personnel déjà mentionné, mais aussi suite à l'augmentation des dépenses pour le maintien et les soins à domicile ainsi que pour la création de nouvelles places d'accueil (FEJ). La hausse de 7,2 % des achats de biens, services et marchandises est nettement supérieure au taux d'inflation et doit être jugulée.

Quant aux charges dites non maîtrisables, elles reculent tant par rapport au budget 2016 (-3,6 %) qu'en regard des comptes 2015 (-4,2 %). Une raison importante en est bien sûr le fort recul des taux d'intérêts sur les emprunts communaux, une autre des bouclements de crédits à amortir plus lents que prévu. Par ailleurs, le décompte final de la péréquation a été nettement plus favorable en 2016 qu'en 2015. On doit s'attendre à une nouvelle détérioration ces prochaines années, suite à la réforme prévue du système péréquatif cantonal.

Analyse des revenus

Les revenus fiscaux, sont en recul tant vis-à-vis d'un budget trop optimiste (-7,7 %) que vis-à-vis de l'exercice précédent (-3,1 %, notamment en raison de l'abaissement du taux d'imposition de 63 à 61 points). D'autre part, le rattrapage de taxation est pratiquement terminé.

Marge d'autofinancement et endettement

Le point noir des comptes 2016 est le nouveau recul de la marge d'autofinancement. Après CHF 2,2 mios à fin 2015, elle n'est plus que de CHF 0,6 mio à fin 2016. Les investissements ayant atteint CHF 10,2 mios l'année dernière, c'est donc un montant de CHF 9,6 mios qui a dû être financé par des fonds étrangers, ce qui explique l'augmentation de la dette consolidée de CHF 10 mios. Vu les taux d'intérêts extrêmement bas actuellement, cela n'a pas d'impact sur le résultat d'exploitation, mais il est urgent d'enrayer la tendance, avant de devoir prendre des mesures correctives d'urgence. L'élaboration des prochains budgets exigera donc une rigueur encore accrue, notamment en regard du risque de nouvelles hausses des taux.

Comptes de la CISTEP

Ces comptes, qui prévoient une participation de Pully de CHF 83'989.-, n'appellent pas de commentaire. L'étude comparative entre la mise à jour de la STEP de Pully (micropolluants) et le rattachement complet de Pully à la STEP de Lausanne est toujours en cours.

Conclusion

La Commission des finances, à l'unanimité de ses 8 membres présents, recommande au Conseil Communal, conformément au préavis 15-2017 et au rapport de l'organe de révision,

1. d'approuver les comptes 2016 et de donner décharge aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2016 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Pully, le 11 juin 2017

Pour la Commission des finances :



Richard Pfister, président